

Les renseignements requis au formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Une communication de ces renseignements est encadrée par les prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

Numéro de demande :

IMPORTANT

La section « Documents exigés » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande.

1 – Identification de l'autorisation à révoquer

C 6 R

Numéro d'autorisation du répondant (NAR)

Nom de la personne morale (répondant du système de transport)

2 – Confirmation de la révocation de l'autorisation du système de transport

- Je demande à la Commission de révoquer l'autorisation du système de transport pour lequel j'agis à titre de répondant. Je comprends que les chauffeurs inscrits doivent avoir cessé d'offrir du transport rémunéré de personnes par automobile dans le cadre de ce système.

Je confirme que les chauffeurs inscrits ont cessé d'offrir du transport rémunéré de personnes par automobile dans le cadre de ce système à la date suivante :

Année Mois Jour

Veillez exposer sommairement, le motif pour lequel vous souhaitez que la Commission révoque l'autorisation de votre système de transport :

3 – Déclaration et signature de la demanderesse

La demanderesse soussignée déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Nom de la demanderesse en majuscules

Signature de la personne dûment autorisée

Année Mois Jour

Prénom et nom du signataire en lettres moulées

Titre

Ind. rég. Téléphone Poste

Ind. Rég. Cellulaire

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais et des peines prévues par la loi, d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

Pour que votre demande soit recevable, c'est-à-dire traitée par la Commission, vous devez fournir, les documents suivants :

- une copie de l'avis transmis aux chauffeurs et aux propriétaires des automobiles inscrits auprès de votre système de transport les informant de la cessation de vos activités.
- une preuve à l'effet qu'aucune somme n'est due à la Société de l'assurance automobile du Québec et à Revenu Québec en vertu de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*.
- une copie certifiée conforme d'un document habilitant le signataire de la demande à la compléter, à la signer et à la déposer à la Commission pour et au nom de la demanderesse (résolution des administrateurs ou autre document applicable) ou une résolution des actionnaires dans un cas de retrait de pouvoirs des administrateurs par convention unanime des actionnaires ou un document de délégation de pouvoir approuvé par le conseil d'administration.

Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire signé accompagné des documents exigés :

Par courriel sécurisé www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre
Par télécopieur 514 873-4720 ou 418 644-8034
Par la poste Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5

Pour nous joindre

Site Internet www.ctq.gouv.qc.ca
Par téléphone Région de Montréal : 514 873-6424
Ailleurs : 1 888 461-2433